# Neige, que dois-je faire ?

Publié le 16 novembre 2026



Dans le cadre du plan de déneigement mis en place par la commune, nous vous rappelons que chaque riverain est invité à participer au maintien de la sécurité et de la circulation en période hivernale.

Nous vous demandons de bien vouloir assurer le déneigement devant votre propriété, notamment :

- Le trottoir situé devant votre habitation
- Le bateau d'accès à votre propriété,
- Votre entrée charretière et vos accès privés.

Nous vous remercions également de veiller à ne pas laisser de neige ou de glace pouvant gêner le passage des piétons ou présenter un risque de chute.

La participation de chacun est essentielle pour garantir la sécurité de tous et faciliter les déplacements durant les épisodes neigeux.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre participation.

## Sur le même sujet



Information

### Vigilance météo – vents violents : parcs fermés

En savoir plus



Education

### Grève du 17 novembre

En savoir plus